

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 OCTOBRE 2016**

**SUBVENTIONS :**

- ESB FOOT :	1 600 €
- BLANCAFORT et PATRIMOINE :	1 000 €
- LES AMIS DES ANATIDES :	400 €
- Voyage Italie 1 élève Lycée B. Palissy :	85 €

**CENTRE DE LOISIRS :**

- Le centre de loisirs fonctionnera aux vacances de la Toussaint du 20 au 28 octobre. Inscriptions en mairie suivant quotient familial et tarification à la journée.
- Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier du centre de loisirs de l'été 2016 et fixe la participation de la commune d'Oizon à la somme de 952 € pour 6 enfants accueillis.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal décide de créer :

- 1 poste d'ATSEM 1ère classe à Temps Non Complet à raison de 15/35<sup>ème</sup> à compter du 01/12/2016.
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe à Temps Non Complet à raison de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 01/12/2016.
- 1 emploi AVENIR d'une durée de 2 ans à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> à compter du 03/11/2016 pour le Sce de l'animation du fait de la fin de contrat d'un autre agent.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la prise en charge des frais de déplacements des agents de la collectivité lors de l'admission à un concours ou examen professionnel.

**FINANCES :**

- Renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels de mairie ainsi que les prestations de services annexées de la Sté SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2016. Coût annuel : Cession du droit d'utilisation : 2709,00 € HT, maintenance et formation : 301 € HT.
- Acceptation du contrat de location avec maintenance du copieur de l'Agence Postale Communale / Médiathèque de la Société DACTYL BURO : coût location trimestrielle 179.50 € HT, coût copie noire 1500c/Tre 0,0065 € HT, coût copie couleur 300c/Tre 0,045 € HT.
- Cadeaux offerts à l'occasion de diverses manifestations : 606,60 €
- Redevance occupation domaine public F.Telecom : 2 727,22 € pour l'année 2016.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre du 29/09/16 de la Sté PALMA (entretien des vitres bâtiments communaux) informant la Commune de la reprise de sa clientèle par la SARL BONNOT de Clamecy (58) dans les mêmes conditions tarifaires en cours.
- Le Conseil Municipal décide de vendre :  
2 parcelles avec immeuble 8bis rue de l'Abbé Morin pour la somme de 28 000 €  
2 parcelles avec immeuble 5 rue du 8 Mai pour la somme totale de 20 000 €
- Acceptation du devis de la Sté BODET pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 3 de l'église pour la somme de 1 441,20 € ttc.
- Acceptation du devis de la Sté HERVE THERMIQUE pour le remplacement de la chaudière murale de l'école élémentaire pour la somme de 4 843,02 € ttc.
- Acceptation du devis de la SGA MEYER pour le nettoyage de la cuve fuel de la salle des fêtes/mairie : vidange, nettoyage cuve 4000 litres, forfait de 995,88 € HT transport et traitement déchets : forfait de 220,08 € HT la tonne.
- Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la lettre de Mme la Préfète du Cher du 30/08/2016 relative à la sécurité des écoles et établissements scolaires pour la rentrée 2016 décide de solliciter l'Etat par la présentation d'un dossier "RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE DES 2 ECOLES" et valide le plan de financement de ce projet à hauteur d'une dépense subventionnable de 7 843 € HT avec autofinancement de la Commune de 20 %.
- Acceptation des devis de l'ent. CASSIER TP comme suit : Pte Rte de Concessault/ création 1 avaloir : 1 423,44 € ttc, 8 Rue de la gare/création d'1 trottoir : 2 633,10 € ttc, Les Rosiers/création de trottoirs : 3 257,92 € ttc.
- Délibération modificative de crédits N° 2 budget commune.

#### **DIVERS :**

- Le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne conformes avec la loi NOTRe qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.